



RECU EN PREFECTURE

Le 02 juin 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230525-D0071681-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

Publié le : 02/06/2023

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 25 Mai 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 19 mai 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents :**

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°3), Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°3), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°3), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°16 incluse), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°8), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n°17), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAL, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°5 incluse, à partir de la question n°9 et jusqu'à la question n°16 incluse), M. Yannick POUJET (à partir de la question n°4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°5), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°5 incluse).

**Secrétaire :**

Mme Elise AEBISCHER

**Étaient absents :**

M. Kévin BERTAGNOLI, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Claude VARET

**Procurations de vote :**

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Philippe CREMER à Mme Sylvie WANLIN, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Karine DENIS-LAMIT (à partir de la question n°9), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse et à partir de la question n°17), Mme Marie ZEHAF à Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY (de la question n°3 à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°21), Mme Lorine GAGLILOLO à M. Anthony POULIN, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO (à partir de la question n°17), Mme Laurence MULOT à M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°17).

**OBJET :** 20 - Travaux d'entretien, de grosses réparations et de réaménagements dans divers bâtiments et propriétés de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et du CCAS - Autorisation de signature de l'accord-cadre

Délibération n° 2023/007168

**Travaux d'entretien, de grosses réparations et de réaménagements dans divers bâtiments et propriétés de la Ville de Besançon, de Grand Besançon Métropole et du CCAS**  
**Autorisation de signature de l'accord-cadre**

**Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n° 2	10/05/23	Favorable unanime

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet la passation d'accords-cadres de travaux pour les prestations de Gros Entretien et Renouvellement (GER) réalisées dans le cadre de la gestion patrimoniale des bâtiments tant de la Ville que de GBM ou du CCAS dans le cadre du groupement de commandes permanent. Il s'agit d'un accord-cadre découpé en lots, autant que de corps d'états du Bâtiment. Le marché est multi-attributaire sur la base de Bordereaux de Prix Unitaires (BPU) pour les prestations les plus courantes et permet ainsi de diligenter des travaux d'entretien curatif ainsi que des chantiers de taille moyenne. Le fait de disposer de plusieurs attributaires permettra de ne pas subir d'aléas de planification du fait des plans de charges des entreprises et devrait ainsi donner de la souplesse en exécution.

**I - Contexte**

Pour faire réaliser les travaux d'entretien, de grosses réparations et de réaménagements dans les bâtiments, la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole (GBM) et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) se sont regroupés pour la conclusion d'un accord-cadre avec minimum et maximum avec plusieurs titulaires.

Cet accord-cadre arrive à son terme le 31 décembre 2023. Il convient donc de prévoir son renouvellement dans le cadre du groupement de commandes permanent de décembre 2022.

En effet, le groupement de commandes doit permettre de réaliser des économies d'échelle.

Conformément à la convention de groupement de commandes, le coordonnateur sera la Ville de Besançon qui réalisera cette mission à titre gracieux.

Le montant annuel estimé des travaux commandés aux entreprises est de l'ordre de 5 250 000 € TTC par an (chiffres issus de la moyenne de réalisation de l'exercice 2022-2023). Il est proposé de lancer un accord-cadre, dont la durée sera de 4 ans.

**II - Procédure**

La procédure de passation utilisée sera l'appel d'offres ouvert. Elle sera soumise aux dispositions des articles L2124-2 et R2161-3 à R2161-5 du code de la commande publique.

La forme du contrat sera un accord-cadre à bons de commande.

Conformément à l'article R.2162-4-1° du code de la commande publique relatif aux accords-cadres, cet accord-cadre sera conclu avec un montant minimum et un montant maximum. Il est proposé de fixer un maximum suffisamment important par rapport à l'estimation de consommation, afin d'avoir une souplesse d'utilisation dans le cadre de la mise en place des crédits annuels ou pour répondre à des situations imprévues (sinistres d'une certaine importance, opérations urgentes). Au regard de ce choix, et conformément à l'article L.2124-2 du code de la commande publique, la procédure à retenir est celle de l'appel d'offres ouvert. Un montant minimum permettra par ailleurs de garantir à chaque opérateur un minimum de commandes.

Le marché sera composé de 19 lots, dont 2 nouveaux lots. Le montant global de chaque lot est estimé sur 4 ans. Les montants minimum et maximum sont donnés sur 4 ans (quel que soit le nombre d'attributaires). L'accord-cadre sera multi attributaire avec 3 candidats maximum pour les lots 1, 3, 7 à 10 et 19 et 2 candidats maximum pour les lots 2, 4 à 6 et 11 à 18. L'ensemble des lots est détaillé comme suit :

- Lot n° 1 : Démolition - Maçonnerie - VRD ;  
Montant estimé sur 4 ans : 4 900 000 € TTC  
Montant minimum : 1 200 000 € TTC  
Montant maximum : 15 000 000 € TTC
  
- Lot n° 2 : Maçonnerie bâti patrimonial - Pierre de taille ;  
Montant estimé sur 4 ans : 1 120 000 € TTC  
Montant minimum : 200 000 € TTC  
Montant maximum : 10 000 000 € TTC
  
- Lot n° 3 : Couverture - Zinguerie ;  
Montant estimé sur 4 ans : 1 940 000 € TTC  
Montant minimum : 540 000 € TTC  
Montant maximum : 10 000 000 € TTC
  
- Lot n° 4 : Couverture - Zinguerie bâti patrimonial ;  
Montant estimé sur 4 ans : 88 000 € TTC  
Montant minimum : 120 000 € TTC  
Montant maximum : 1 000 000 € TTC
  
- Lot n° 5 : Etanchéité ;  
Montant estimé sur 4 ans : 1 080 000 € TTC  
Montant minimum : 480 000 € TTC  
Montant maximum : 10 000 000 € HT
  
- Lot n° 6 : Etanchéité PVC ;  
Montant estimé sur 4 ans : 40 000 € TTC  
Montant minimum : 40 000 € TTC  
Montant maximum : 1 000 000 €
  
- Lot n° 7 : Serrurerie - Métallerie ;  
Montant estimé sur 4 ans : 1 340 000 € TTC  
Montant minimum : 600 000 € TTC  
Montant maximum : 10 000 000 € TTC
  
- Lot n° 8 : Menuiserie intérieure bois, agencement ;  
Montant estimé sur 4 ans : 1 200 000 € TTC  
Montant minimum : 240 000 € TTC  
Montant maximum : 8 000 000 € TTC
  
- Lot n° 9 : Plâtrerie / peinture intérieure et extérieure ;  
Montant estimé sur 4 ans : 2 000 000 € TTC  
Montant minimum : 360 000 € TTC  
Montant maximum : 10 000 000 € TTC
  
- Lot 10 : Ravalement de façade / ITE ;  
Montant estimé sur 4 ans : 2 000 000 € TTC

Montant minimum : 240 000 € TTC  
Montant maximum : 10 000 000 € TTC

• Lot n° 11 : Revêtements de sols durs : carrelage et faïence ;  
Montant estimé sur 4 ans : 220 000 € TTC  
Montant minimum : 40 000 € TTC  
Montant maximum : 5 000 000 € TTC

• Lot n° 12 : Revêtements de sols souples ;  
Montant estimé sur 4 ans : 1 160 000 € TTC  
Montant minimum : 400 000 € TTC  
Montant maximum : 10 000 000 € TTC

• Lot n° 13 : Parquet ;  
Montant estimé sur 4 ans : 96 000 € TTC  
Montant minimum : 40 000 € TTC  
Montant maximum : 1 000 000 € TTC

• Lot n° 14 : Faux-plafond sur ossature ;  
Montant estimé sur 4 ans : 200 000 € TTC  
Montant minimum : 120 000 € TTC  
Montant maximum : 5 000 000 € TTC

• Lot n° 15 : Rideaux - Stores ;  
Montant estimé sur 4 ans : 360 000 € TTC  
Montant minimum : 160 000 € TTC  
Montant maximum : 5 000 000 € TTC

• Lot n° 16 : Plomberie - Sanitaires ;  
Montant estimé sur 4 ans : 420 000 € TTC  
Montant minimum : 160 000 € TTC  
Montant maximum : 5 000 000 € TTC

• Lot n° 17 : Chauffage - Ventilation - Traitement d'air ;  
Montant estimé sur 4 ans : 1 340 000 € TTC  
Montant minimum : 600 000 € TTC  
Montant maximum : 10 000 000 € TTC

• Lot n° 18 : Climatisation - Rafraîchissement ;  
Montant estimé sur 4 ans : 74 000 € TTC  
Montant minimum : 40 000 € TTC  
Montant maximum : 1 000 000 € TTC

• Lot n° 19 : Electricité : courants forts et faibles ;  
Montant estimé sur 4 ans : 4 720 000 € TTC  
Montant minimum : 1 800 000 € TTC  
Montant maximum : 15 000 000 € TTC

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre à bons de commandes avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres pour les lots suivants :

- Lot n° 1 : Démolition - Maçonnerie - VRD ;
- Lot n° 2 : Maçonnerie bâti patrimonial - Pierre de taille ;
- Lot n° 3 : Couverture - Zinguerie ;
- Lot n° 5 : Etanchéité ;
- Lot n° 7 : Serrurerie - Métallerie ;
- Lot n° 8 : Menuiserie intérieure bois, agencement ;
- Lot n° 9 : Plâtrerie / peinture intérieure et extérieure ;
- Lot n° 10 : Ravalement de façade / ITE ;
- Lot n° 12 : Revêtements de sols souples ;
- Lot n° 17 : Chauffage - Ventilation - Traitement d'air ;
- Lot n° 19 : Electricité : courants forts et faibles.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Elise AEBISCHER,  
Adjointe

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT